Dissertation: démocratie semi-directe vs. démocratie

Par **charivari**, le **26/10/2015** à **19:47**

Bonsoir à tous,
Je suis en première année de droit, et comme beaucoup un peu perdue, ce soir particulièrement: j'ai une dissertation à faire sur ce sujet -- les procédés de démocratie semi-direct constituent-ils une garantie demi-directe? --
Evidemment j'ai retourné l'évidence du "mais oui, bien sûr" j'ai fait tout ce qui fallait pour en arriver à cette problématique: *Dans quelle mesure ces outils de démocratie semi-directe peuvent-ils se révéler être des armes à double tranchant.*

Et c'est là qu'est l'os:
Je bloque complètement sur mon plan. Ma chargée de td dit toujours que si on bloque sur le plan, c'est que la problématique est nulle. Mais pour le coup je vois pas trop comment problématiser autrement...

En tous cas, les deux plans que j'envisage sont:
I- Les initiatives du gouvernement vers le peuple
A-les différents référendums (présidentiel, parlementaires/ constituants, législatifs, etc.)
B-Leurs limites (les plébiscites, les questions tordues, etc.)
II - Les initiatives du peuple vers le gouvernement
A- Initiatives populaires , référendums populaires, vétos et pétitions (suisse, italie, californie, etc.)
B- Leurs limites (dérives racistes aux US, etc)

OU

I- Une garantie démocratique nécéssaire: "du peuple par le peuple"
A- élaboration des lois et abrogation (donc référendum populaires-vétos-initiatives pop)
B- garantie quant à la conservation des droit fondamentaux
II- Qui peut se révéler dangereuse
A- de la part du gouvernement (plébiscite, questions déloyales, etc.)
B- de la part du peuple (l'inertie populaire + conservatisme général, racisme et écrasement des minorités)

Voilà voilà
Le second me semble un peu bancal mais plus dynamique,
alors que le premier est plus clair mais peut-être trop descriptif ...
Si un de vos esprits éclairés pouvait se pencher sur mon cas j'avoue que ça me sortirait d'une impasse.

Bien à vous!

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés